

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 juin 2019**

PUBLIE LE : 2/07/19

Délibération n°110619-4 : Compte de gestion 2018

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2019

PRESENTS

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Monsieur Cyrille ARIEU , Responsable du bassin de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:		5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:		1
QUORUM	:		8
<u>Délégués présents</u>	:		10
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif	
	:	10 pour les autres délibérations	

PISCINE / CS - 110619-4

OBJET : COMPTE DE GESTION 2018

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) a transmis le compte de gestion 2018 au syndicat ;

CONSIDERANT que ce document comptable présente des écritures et des résultats en tous points conformes à ceux du compte administratif 2018 du SICGP ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine de l'exercice 2018.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/06/19

Transmis en préfecture et affiché le 2/07/19

Pour Extrait Conforme


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20190702-110619-4b-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Page des signatures

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

Exercice 2018

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

STIENNE Isabelle (1016916029-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 02/04/2019

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI GESTION PISCINE ST GERMAIN** pendant l'année **2018** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BOLNET Sylvere (1012990695-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A ST-GERMAIN-EN-LAYE COLL. LOCALES, le 03/04/2019

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **11/06/2019** par l'organe délibérant.

PERICARD ARNAUD (apericard-xt), Président

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 02/07/2019